

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2020, 19H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : M. ROMERO Alain, M. LAMBERT Jean-Pierre, M. BORRAS Louis, Mme CARAL Béatrice, Mme BALMA Marie-Thérèse, Mme BODENAN Armelle, M. DE FOZIERES Guilhem, Mme GUITTARD Catherine, M. JULLIE Bernard.

Absente excusée : Mme DERSON Michèle.

Procuration : Mme CABOS Edith donne pouvoir à M. LAMBERT Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : M. LAMBERT Jean-Pierre.

Vote : 10 pour

• **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 janvier 2020**

Vote : 10 pour

• **Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

	Date	Objet
1	14/01/2020	Tarifs des suppléments du CLSH Les Boud'Choux pour les vacances d'hiver : - Piscine à Servian : 3 € - Cinéma à Béziers : 4 €
2	21/01/2020	Conclusion d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Hérault pour la prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) Périscolaire Durée : du 01/01/2020 au 31/12/2023
3	21/01/2020	Conclusion d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Hérault pour la prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) Extrascolaire Durée : du 01/01/2020 au 31/12/2023
4	30/01/2020	Conclusion d'un contrat avec BUREAU VERITAS EXPLOITATION Objet : Vérification initiale et périodique des installations électriques de la maison POUGET Durée : 4 ans renouvelable par tacite reconduction Montant : 260 € HT pour la vérification initiale et 220 € HT pour les vérifications périodiques

DELIBERATIONS

2020-007 : Approbation du compte de gestion 2019 du budget de la Commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de la situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte de Gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2019 et dire que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2019 du budget de la Commune établi par le Receveur Municipal.

Vote : 10 pour

2020-008 : Approbation du compte de gestion 2019 du budget CEJ

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de la situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte de Gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2019 et dire que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2019 du budget CEJ établi par le Receveur Municipal.

Vote : 10 pour

2020-009 : Approbation du compte administratif 2019 du budget de la Commune

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Pierre LAMBERT, adjoint aux finances, qui présente le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget principal dressé par M. Alain ROMERO, Maire.

Conformément à l'instruction comptable M14, il convient de procéder à l'approbation du Compte Administratif 2019 du budget principal.

Il est fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture du Compte Administratif 2019, qui se décompose comme suit :

TABLEAU RECAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2019					
SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2018	Part affecté à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
INVESTISSEMENT	8 104,11 €		792,42 €		8 896,53 €
FONCTIONNEMENT	103 225,90 €		77 856,80 €		181 082,70 €
TOTAL	111 330,01 €		78 649,22 €		189 979,23 €

Le compte de gestion présente un résultat excédentaire de clôture de : 189 979,23 €.

Il fait apparaître :

- Un excédent d'investissement de 8 896,53 €
- Un excédent de fonctionnement de 181 082,70 €.

Ces excédents sont repris au Compte Administratif 2019.

M. Jean-Pierre LAMBERT demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2019 et arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

M. le Maire ne prend pas part au vote et se retire de la salle du Conseil Municipal.

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2019 excédent **181 082,70 €**
 (Résultat d'exploitation à affecter) ou déficit **-**

➤ **et présente un excédent de la section d'investissement**

de **8 896,53 €**

Ainsi déterminé :

- Solde cumulé d'investissement n-1 excédent **8 104,11 €**
 ou besoin de financement **- €**

- Solde des opérations de l'exercice excédent **792,42 €**
 ou besoin de financement **- €**

Solde cumulé d'investissement au 31/12/2019

Compte 001 à reprendre en 2020 excédent (R001) **8 896,53 €**
Ou besoin de financement (D001) **- €**

Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) **93 099,36 €**

Restes à réaliser en recettes (recettes certaines - titres non émis) **26 252,03 €**
 (le cas échéant, le ou les restes à réaliser seront joints à la délibération)

Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser **57 950,80 €**

➤ **Décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :**

Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) **57 950,80 €**
 En affectation complémentaire en réserve (R1068) **- €**

Reliquat à reprendre au budget 2020 au compte 002

excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 110) excéd. (R002) **123 131,90 €**
 déficit à reprendre (report à nouveau débiteur compte 119) déficit (D002) **- €**

TABLEAU RECAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2019					
SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2018	Part affecté à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2019
INVESTISSEMENT	8 104,11 €		792,42 €		8 896,53 €
FONCTIONNEMENT	103 225,90 €		77 856,80 €		181 082,70 €
TOTAL	111 330,01 €		78 649,22 €		189 979,23 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'affectation du résultat 2019 pour le budget de la Commune comme présenté ci-dessus.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat 2019 pour le budget de la Commune comme présenté ci-dessus.

Vote : 10 pour

2020-012 : Affectation du résultat du budget CEJ 2019

Le Conseil,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

➤ **constatant que ledit compte présente un excédent cumulé d'exploitation**

de **184,55 €**

Ainsi déterminé :

- Résultat antérieur reporté excédent **224,53 €**
 ou déficit **- €**

- Affectation à la section d'investissement : - €

- Résultat de l'exercice : excédent - €
ou déficit 39,98 €

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2019 excédent 184,55 €
(Résultat d'exploitation à affecter) ou déficit -

➤ **et présente un excédent de la section d'investissement**

de €

Ainsi déterminé :

- Solde cumulé d'investissement n-1 excédent - €
ou besoin de financement - €

- Solde des opérations de l'exercice excédent - €
ou besoin de financement - €

Solde cumulé d'investissement au 31/12/2019

Compte 001 à reprendre en 2020 excédent (R001) - €
Ou besoin de financement (D001) - €

Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) - €

Restes à réaliser en recettes (recettes certaines - titres non émis) - €
(le cas échéant, le ou les restes à réaliser seront joints à la délibération)

Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser - €

➤ **Décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :**

Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) - €
En affectation complémentaire en réserve (R1068) - €

Reliquat à reprendre au budget 2020 au compte 002

excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 110) excéd. (R002) 184,55 €
déficit à reprendre (report à nouveau débiteur compte 119) déficit (D002) - €

TABLEAU RÉCAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2019				
SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2018	Part affecté à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
INVESTISSEMENT				
FONCTIONNEMENT	224,53 €		-39,98 €	184,55 €
TOTAL	224,53 €		-39,98 €	184,55 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'affectation du résultat 2019 pour le budget CEJ comme présenté ci-dessus.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat 2019 pour le budget CEJ comme présenté ci-dessus.

Vote : 10 pour

2020-013 : Subvention à l'OCCE Coopérative Scolaire pour le voyage de fin d'année

L'école primaire « Le Petit Prince » d'Espondeilhan a sollicité auprès de la commune une subvention pour aider au financement du projet de voyage de fin d'année à Micropolis - La Cité des Insectes dans l'Aveyron.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 800 € pour ce projet de voyage de fin d'année.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 800 € à l'OCCE 34 coopérative scolaire de l'école primaire d'Espondeilhan pour aider au financement du projet de voyage de fin d'année à Micropolis - La Cité des Insectes dans l'Aveyron.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 10 pour

2020-014 : Contrat pour la fourniture et la livraison de repas pour le restaurant scolaire et le centre de loisirs

Après un débat autour des différentes propositions de contrat de fourniture et de livraison de repas et dans l'attente de tous les éléments nécessaires au choix d'un nouveau prestataire, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'annuler cette délibération qui sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Remise en état du terrain de BMX en cours et construction de modules avec l'aide bénévole de Vincent MASSARDIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.